



# La Voix du Conseil

Bulletin municipal de la Commune de Sainte-Suzanne  
1, Place Hubert II de Beaumont 53270 Sainte-Suzanne  
Tel: 02 43 01 40 10 mël: contact@ste-suzanne.com

Juin 2012 n° 48

**DIMANCHE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2012**  
**SAINTE SUZANNE**  
 « Jonglatexte »



**SPECTACLE GRATUIT**  
 A L'OCCASION DE LA FÊTE DES VOISINS  
 DE LA RIVIERE  
 SPECTACLE 15 H 30 (près du Laboir)

Le Mandalas



Accueil des  
**VETERANS 90<sup>th</sup>**  
 09 Juin 2012  
 Mayenne - Sainte-Suzanne - La

Suite page 9




**Exposition « les Vikings »**



Suite page 10

**Nika s'installe rue Fouquet de la Varenne**



Suite page 3

**Musiques pour tous**



Suite page 2

**Fête de la musique 2012**



Cette année la fête de la musique aura lieu le **vendredi 22 juin à partir de 19h30**.  
 Au programme:


- L'Harmonie de Sainte-Suzanne
- La Banda'Suzanne
- La chorale Scolaïca
- Vent d'Ouest
- Lune Attic
- En ouverture des jeunes de Ste-Suzanne (guitare et danse step)

Dans la petite échoppe récemment restaurée, 6 rue Fouquet-de-la-Varenne, le public peut retrouver Nika, qui exerçait auparavant rue Henri IV. Le plus souvent en costume médiéval, elle crée des enluminures médiévales. « **Dès que j'ai un pinceau à la main, je suis heureuse** », dit-elle en souriant.

**Jumelage**

**Dimanche 10 juin**

- à 10h30 : messe avec la chorale d'hommes de Sulzheim;
- à 11h45 place A. de Loré, cérémonie du 45e anniversaire de notre jumelage avec Sulzheim, en présence de Mme Gudrun Kayser Maire de Sulzheim, et les membres allemands et français du Comité d'échanges Erve-et-Charnie / Sulzheim.



Suite page 6

**Spectacles à la Ferté Clairbois**



Suite page 12

**Les estivales de Sainte-Suzanne**



## L'Histoire des Écoles à Sainte-Suzanne

D'après le « *Dictionnaire de la Mayenne* » de l'abbé Angot, la première mention d'une école à Sainte-Suzanne remonte à 1526.

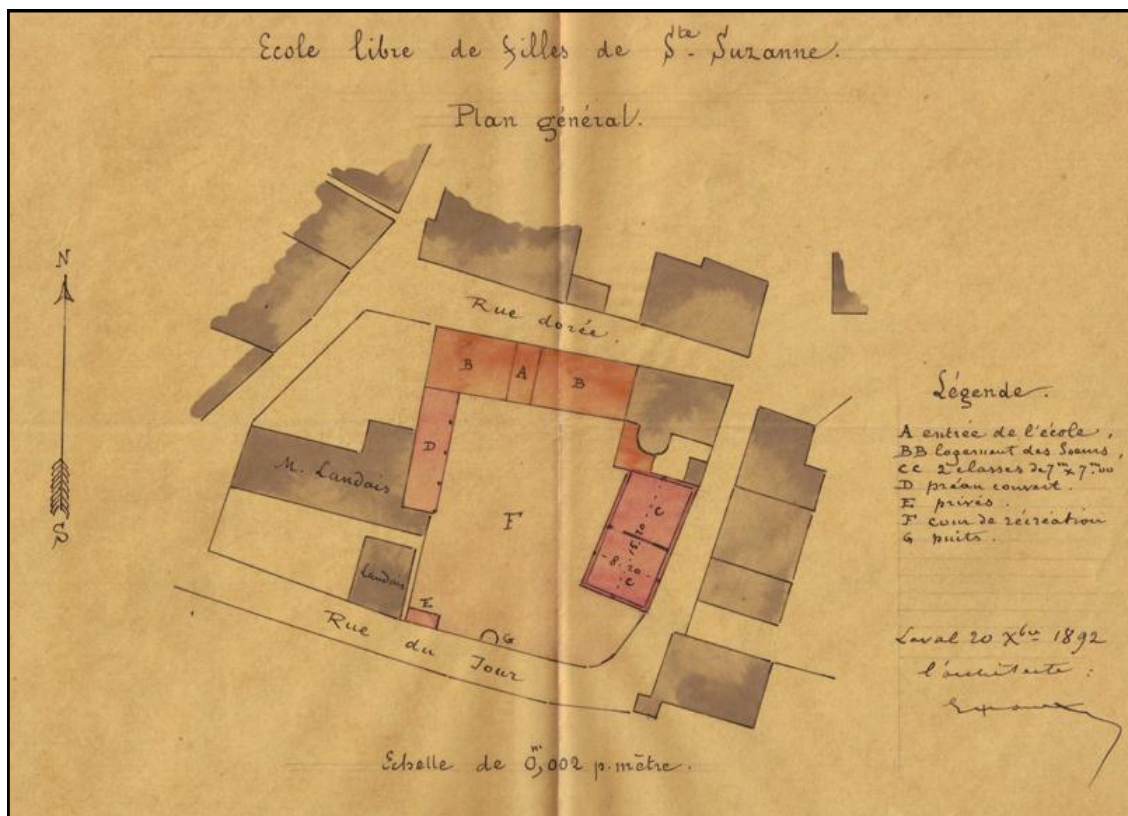
Au siècle suivant, en 1668, **Charles Brice** lègue une rente et sa maison meublée de manière à assurer les besoins d'un prêtre chargé de l'éducation des enfants. Cet enseignement était sans doute réservé aux garçons.

Il faut attendre la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle pour que soit mise en place une école de filles. Comme dans le cas des garçons, l'initiative revient à un donateur privé qui dote le nouvel établissement d'une rente assise sur les revenus d'une terre. Le généreux donateur est **Ave-neau**, curé de Champgénétoux. Les enseignantes établies grâce à la fondation sont deux religieuses de la congrégation de La Chapelle-au-Riboul.

Après la révolution, l'école des filles est rouverte en 1829. Elle est installée au lieu-dit Le Petit-Rocher, dans des bâtiments disparus, qui se trouvaient non loin de l'actuelle rue de la Libération (route de Montsûrs), qui n'avait pas encore été aménagée. L'enseignement est assuré par des religieuses de la même congrégation, dont la maison mère a été déplacée, à la suite des saisies révolutionnaires, de La Chapelle-au-Riboul à Évron.

À partir des années 1830, sous l'impulsion de l'État, les communes s'impliquent de plus en plus dans la construction et l'entretien des écoles. La Loi leur fait obligation de disposer d'une école de garçons, dont la fréquentation n'est toutefois pas obligatoire. À Sainte-Suzanne, la commune installe en 1832 une classe de garçons dans l'ancienne halle située au cœur du village (à l'emplacement actuel de la mairie et de la Place Hubert II de Beaumont, appelée alors place du Pilon), qui abrite également le Tribunal (appelé Auditoire puis Justice de paix) et la mairie.

Ce lieu se révèle vite insuffisant et, en 1836, l'école de garçons est transférée dans une maison qui vient d'être construite sur la nouvelle route d'Évron (actuellement 13, rue des Coëvrons). Afin d'améliorer les conditions d'étude des filles, la commune fait construire au début de la décennie suivante un nouveau bâtiment en bas de la Place Ambroise-de-Loré. L'école des filles y est transférée en 1842 et devient donc une école communale. Mais l'enseignement y est toujours assuré par des religieuses d'Évron.



En 1879, grâce à une donation du maire, **Théodore Couléard-Julliettrie**, un nouveau transfert a lieu. Une nouvelle école communale de filles est construite route de Montsûrs, à l'angle de la rue du Petit-Rocher. La donation assure également la construction d'une « salle d'asile mixte » (accueillant les enfants en bas âge) et d'un hospice. L'école de garçons quitte la rue des Coëvrons pour s'installer au bas de la Place Ambroise-de-Loré dans l'ancienne école de filles.

Un important changement s'opère à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, à la suite des Lois de Jules Ferry sur la laïcité. La commune de Sainte-Suzanne se voit contrainte au début des années 1890 de remplacer les religieuses par des enseignants laïques. Cela

entraîne la création par la Paroisse d'une seconde école de filles, l'actuelle école Sainte-Marie, où les religieuses peuvent continuer d'assurer leur enseignement. Elle est installée dans une ancienne maison de notable, vendue ou plus probablement léguée à la paroisse par **Melle Ave-neau**. Des travaux sont menés en 1893 par l'architecte départemental **Eugène Hawke**, de façon à adapter les bâtiments à leur nouvelle fonction. Un préau, un bâtiment de deux classes et des sanitaires sont construits. Le bâtiment principal sert de logement aux sœurs.

En 1909, une école privée de garçons est à son tour créée, en contrebas de l'emplacement de la porte murée, sur la promenade des remparts, au 4 Chemin de la Poterne. Après la transformation de l'école Sainte-Marie en école mixte, elle a été transformée en salle paroissiale, salle de catéchisme, salle de théâtre amateur, puis vendue à un particulier, M. et Mme Chrétien... Ce bâtiment ayant en outre servi d'église paroissiale durant les travaux de l'église dont la voûte s'était effondrée à la fin des années 1960.

(Texte de **Nicolas Foisneau**, chargé de l'inventaire du Patrimoine du Conseil Général de la Mayenne)

## Le Bicentenaire : Une magnifique journée dans nos cœurs et nos mémoires

Le 29 avril 2012 a eu lieu le Bicentenaire de l'enseignement catholique sur Sainte-Suzanne. Tout au long de ce dimanche, l'église n'a pas désempilé de visiteurs venus découvrir l'exposition qui retraçait à travers les siècles les liens entre la paroisse et l'école Sainte-Marie.

En cette matinée du 29 avril, les rafales de vent et les pluies torrentielles ont fortement perturbé l'organisation des festivités de l'école, le bon déroulement de l'accueil des anciens élèves, le goût du vin d'honneur et l'écoute des discours, les efforts de pleins et déliés des ateliers d'écriture, la manipulation des tampons ou la confection de jeux anciens.

Mais l'émotion, les larmes de joie et les sourires des visages rayonnants de ceux qui se retrouvaient après tant d'années au cœur de ces bâtiments chargés d'histoire, de moments de vie et de secrets d'enfance ont tôt fait de faire oublier les mauvaises conditions météo. Chacun cherchait à se reconnaître ou à deviner le nom de ce petit bout d'homme ou de femme en culotte courte, blouse et galoches, sur

les fresques de photos déployées sur les murs du porche.



L'équipe organisatrice du bicentenaire

Rapatriés dans la salle Maxime-Létard, les convives, assis au chaud et au sec dans cette immense salle vite comblée de souvenirs partagés, ont savouré un délicieux coq au vin. Puis, de retour à l'école, ils sont nombreux à avoir osé affronter coûte que coûte le mauvais temps pour écouter Nicolas Foisneau, chercheur à l'inventaire du patrimoine du Conseil Général qui a commenté l'architecture des bâtiments, retraçant ainsi l'origine du bâti depuis le 12<sup>ème</sup> siècle jusqu'à nos jours. Par ses recherches, il a ainsi permis de mieux saisir le fil du temps écoulé depuis l'arrivée des deux sœurs de la Charité de la communauté de Perrine Thulard en 1782.

Sur la cour, sous le porche et le préau, tous ont cheminé de classe en classe pour apprécier les saynètes des enfants, les expositions d'objets prêtés par « le Musée du Jouet », « le Conservatoire de la Charnie », « le musée de l'Auditoire » et quelques collectionneurs privés à l'âme d'enfant. Dans l'obscurité d'une petite salle aménagée, les visiteurs ont apprécié l'authenticité du montage vidéo mêlant vie ancienne et vie nouvelle puis ont été accueillis et encouragés à transmettre leur vécu par Frédéric Baudry des « Ateliers d'Histoire de la Char-

nie » qui avait accompagné, en amont, les organisateurs tout au long de la préparation.

Parce que l'engouement pour l'école Sainte Marie ne s'est jamais démenti au fil des siècles, cette journée fut le point d'ancrage des nouveaux liens tissés à travers le temps car tous restent confiants en l'avenir et projettent encore de beaux événements.

Une plaquette historique et un DVD sont en vente.

Retrouvez-nous sur le site de l'école : [ecolestemariestesuzanne.servhome.org](http://ecolestemariestesuzanne.servhome.org) et partagez vos photos sur [ecoleste-marie@wanadoo.fr](mailto:ecoleste-marie@wanadoo.fr).

Contact : Fabienne Neau-Papineau 02.43.68.84.41

## Nika s'installe rue Fouquet de la Varenne

Dans la petite échoppe récemment restaurée, 6 rue Fouquet-de-la-Varenne, le public peut retrouver Nika, qui exerçait auparavant rue Henri IV.

Le plus souvent en costume médiéval, elle crée des enluminures médiévales. « *Dès que j'ai un pinceau à la main, je suis heureuse* », dit-elle en souriant.



Ses thèmes ? Tout ce qui se rapporte à la vie de tous les jours au Moyen Âge, qu'elle soit profane ou religieuse. Au pinceau et au « calame » (= roseau taillé en pointe), Nika dessine et met en couleur les enluminures, qui sont parfois rehaussées de feuilles d'or, appliquées sur des papiers d'art ou des parchemins (peau de chèvre ou de cerf).

« *Quand on a tout donné à son travail, il est difficile de s'en séparer... Je me souviens que la première fois que j'ai vendu une enluminure, j'ai dû fermer mon atelier quelques instants, tellement j'étais émue.* »

Deux de ses enluminures ont servi de modèle à un maître verrier qui les a transformées en vitraux visibles en l'église de Rouessé-Vassé.

Dame Nika au 02 43 20 87 55

## Sainte-Suzanne dispose d'un POS et d'une ZPPAUP

Le Plan d'Occupation des Sols de Sainte-Suzanne a été adopté le 03/03/2000.

La Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager a été adoptée le 28/02/2001

**Ces deux documents sont opposables aux tiers, la Commune et l'État sont tenus de les respecter.  
Ils sont consultables en Mairie.**

### La ZPPAUP

À Sainte-Suzanne, une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) a été instituée après délibération du conseil municipal en date du 8/12/2000, enquête publique et avis de la Commission régionale du patrimoine et des sites. Elle a été créée par arrêté préfectoral en date du 28/02/2001.

La ZPPAUP est un outil de protection ou de mise en valeur du patrimoine qui ne se limite pas au seul patrimoine bâti ; elle constitue une servitude et s'impose aux opérations de construction et d'aménagement menées dans son périmètre.

### L'Architecte des Bâtiments de France (ABF)

L'ABF a pour mission d'entretenir et conserver les *Monuments historiques*, qu'ils soient protégés ou non, et de veiller au respect de la qualité de l'habitat aux abords des monuments historiques et dans les autres espaces protégés comme les ZPPAUP.

L'ABF exerce dans chaque département au sein du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP). Sa mission est double :

**Entretien et conservation des monuments historiques,**

**Gestion des espaces protégés.**

L'ABF dirige les travaux d'entretien sur les édifices classés *Monuments Historiques* et veille à l'application des lois sur :

- les abords des monuments historiques,
- les espaces inscrits ou classés au titre des sites,
- les secteurs sauvegardés,
- Les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager .
- L'ABF émet un avis sur toute demande d'autorisation de travaux (permis de construire, permis de démolir, permis de lotir, certificats d'urbanisme, implantations de lignes électriques, déboisements, localisations d'enseignes et de publicité, etc.).
- **Son avis s'impose à l'autorité compétente (le plus souvent le maire)** qui délivre l'autorisation ou le refus conformément à cet avis. **Avis conforme** : l'autorité (maire ou préfet) qui délivre l'autorisation ou le refus est **liée par l'avis de l'ABF ; elle ne peut s'y opposer qu'en engageant une procédure de recours auprès du Préfet de région**. Une telle procédure a évidemment peu de chances d'aboutir (sauf anomalie juridique évidente) et ne serait probablement pas sans conséquences sur les autres demandes d'autorisation.

### Le permis de construire, la déclaration préalable, le permis de démolir (Voir tableau page 6)

#### Que faut-il retenir ?

Les travaux et aménagements extérieurs doivent faire l'objet d'une **déclaration préalable**.

Ils doivent **respecter les règles locales d'urbanisme (POS et ZPPAUP)**.

Vous devez établir votre demande ou votre déclaration **sur un formulaire** correspondant à la nature, à l'importance et à la localisation de votre projet, formulaire qui vous sera délivré **à la Mairie**.

Tous les travaux et aménagements, y compris les peintures extérieures, les enseignes, et les pré-enseignes posées sur les trottoirs, sont soumis à autorisation, même pour une réfection à l'identique.

A l'intérieur de la ZPPAUP, **le Maire est obligé de suivre l'avis de l'ABF**.

**C'est la DDT (Direction départementale des Territoires, ex-DDE) qui instruit les dossiers** et qui transmet au Maire le projet d'arrêté.

La direction Départementale des Territoires, qui est un service de l'Etat, **veille au respect du code de l'urbanisme, des dispositions du POS et de la ZPPAUP et à l'avis de l'ABF** en tant que service instructeur des autorisations d'urbanisme.

Le Maire délivre ces autorisations au nom de l'État. Dans le cas contraire il transmet, toujours au nom de l'État et sans qu'il puisse y déroger, le refus d'autorisation.

**Lorsque le maire a connaissance d'une infraction, il est obligé d'en faire dresser procès-verbal et d'adresser celui-ci au Ministère public.**

Lorsqu'un particulier constate dans son voisinage une construction non conforme à la réglementation, il peut saisir le maire qui est tenu de faire dresser un procès-verbal de **l'illégalité** et d'en transmettre immédiatement copie au procureur de la République (c. urb. art. L. 480 -1).

**En cas de défaut d'autorisation d'urbanisme ou de non-respect de celle-ci, les tribunaux, outre la sanction pénale, peuvent obliger le contrevenant à refaire les travaux concernés voire à les démolir.**

**La tentation peut être grande de faire les travaux sans autorisation** ou en ne respectant pas les prescriptions de l'ABF... C'est un bien grand risque, alors que dans la très grande majorité des cas, il est trouvé un compromis et les demandes font ensuite l'objet d'un **avis favorable**.

Il est par ailleurs difficile à la municipalité d'expliquer les exemples contraires que chacun peut constater sur la Commune, et qui résultent soit d'une interprétation personnelle du service des Bâtiments de France, soit d'une évolution de la réglementation (ex. : panneaux photovoltaïques), soit d'un suivi insuffisant des dossiers par les différents services administratifs, y compris de la Commune dans le passé.

Lorsqu'un administré passe outre, a bénéficié dans le passé d'un « passe-droit » ou s'est affranchi des règles, cela apparaît à ceux qui respectent les textes comme une injustice mais ne leur donne pas le droit d'en faire autant !

## Le non-respect d'un permis de construire est un délit.

En tant que Petite Cité de Caractère, Sainte-Suzanne bénéficie des services d'un architecte du Patrimoine, Mme Gwendoline TURPIN. Grâce à sa cotisation aux Petites Cités de caractère, la Commune met cette architecte **gratuitement** à disposition des habitants pour **les aider à préparer leur dossier en liaison avec l'ABF**.

Il suffit de prendre rendez-vous suffisamment à l'avance en mairie.

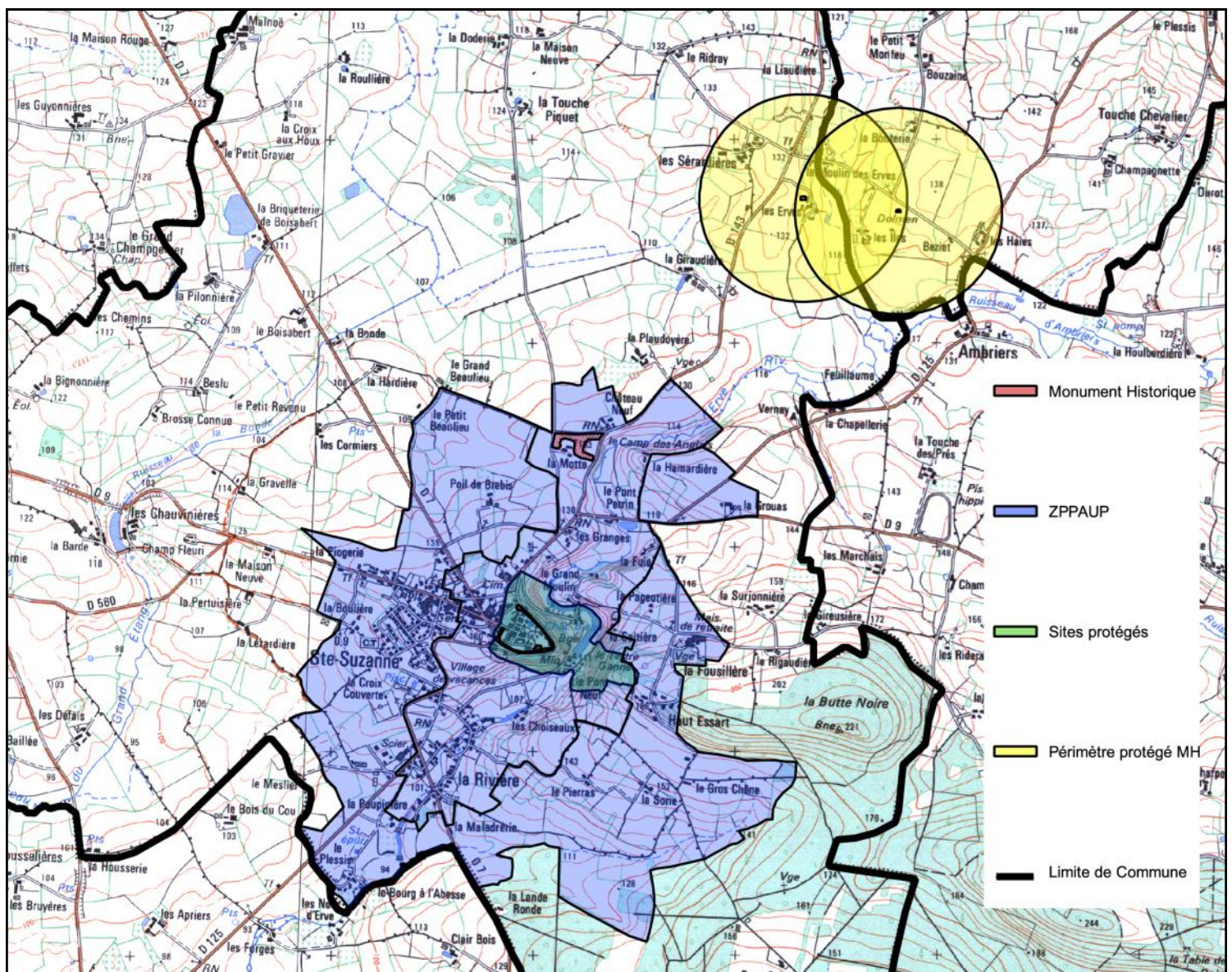
## Conclusion

**Après parution de ces règles dans ce journal, nul ne pourra plus dire qu'il les ignore.....** et la Commune sera fondée, en cas d'infraction, à dresser les procès-verbaux et à les adresser au Procureur de la République.

### Extraits de la ZPPAUP:

#### Article 1.9 :

**La mise en place de volets roulants est interdite sur le bâti ancien.**



### Travaux de création de nouveaux bâtiments

Construction d'une maison individuelle d'habitation et de ses annexes (garage, abri de jardin...)	<b>Permis de construire</b>
Travaux ayant pour effet de créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 40 m <sup>2</sup>	
Travaux d'extension ayant pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 170 m <sup>2</sup>	
Travaux ayant pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination (transformation d'un local commercial en local d'habitation par exemple)	
Travaux qui portent sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ou se situant dans un secteur protégé	

### Travaux d'aménagement de bâtiments existants

Travaux créant une surface de plancher ou d'emprise au sol comprise entre 5 et 40 m <sup>2</sup> . (La surface de plancher ou l'emprise totale de la construction ne doit pas dépasser 140 m <sup>2</sup> .)	<b>Déclaration de travaux</b>
Travaux de ravalement ou travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment	
Travaux changeant la destination d'un bâtiment même lorsque celle-ci n'implique pas de travaux (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation)	

### Travaux de suppression de bâtiments existants

Démolition totale ou partielle d'un bâtiment protégé ou se situant dans une zone protégée	<b>Permis de démolir</b>
---	--------------------------

## Fête de la musique 2012



### Sainte-Suzanne - Vendredi 22 juin

Horaire	EHPAD	Place A. de Loré	Église	Place Hubert II	Parc de la Butte Verte
19h30 - 20h00	chorale Scolaïca				
20h00 - 20h30		Jeunes guitaristes			
20h30 - 21h00		Vent d'Ouest (1)	Chorale Scolaïca		
20h50 - 21h25		Émilie + step			
21h00 - 22h00				Concert Harmonie	
22h00 - 22h20		Vent d'Ouest (2) déambulation Place Hubert II > A. de Loré			Concert Lune Attic
22h20 - 23h00		Banda - déambulation A. de Loré > place Hubert II			



- Sainte-Suzanne c'est aussi :**
- 1 groupe scolaire public
  - 1 groupe scolaire privé
  - 1 garderie et restaurant scolaire. Des assistantes maternelles
  - 3 médecins
  - 1 pharmacien
  - 1 kinésithérapeute
  - 2 infirmières
  - 1 bureau de poste
  - 1 boulangerie
  - 1 supérette/tabac/presse)
  - Plusieurs restaurants, bars, restauration rapide
  - 1 distributeur automatique bancaire

- Futur centre de secours
- Futur EHPAD



**Informations**

en Mairie  
Tél : 02 43 01 40 10  
Email : [contact@ste-suzanne.com](mailto:contact@ste-suzanne.com)  
[www.ste-suzanne.com](http://www.ste-suzanne.com)

auprès de votre conseiller  
Tél : 06 11 12 14 71  
Email : [contact@3c-habitat-paysdelaloire.fr](mailto:contact@3c-habitat-paysdelaloire.fr)  
[www.3c-habitat-groupe.fr](http://www.3c-habitat-groupe.fr)

**DEVENIR PROPRIÉTAIRE AUTREMENT...**



**Votre maison à Sainte-Suzanne**  
« Résidence de la Sorinière » au cœur de l'un des plus beaux villages de France



**22 maisons individuelles**  
sur des parcelles de 540 à 830 m<sup>2</sup>  
à 5 minutes à pied de toutes commodités

- Matériaux écologiques
- Performances thermiques labélisées BBC
- Logements accessibles à tous
  - Primo-accédants
  - Séniors
  - Investisseurs
- Logements adaptés aux PMR (personnes à mobilité réduite)
- Définition du projet avec vous en fonction de vos besoins

**Votre projet en détail**



**« Résidence de la Sorinière » à Sainte-Suzanne**  
**3C Habitat : une autre façon d'accéder à la propriété...**

**Mieux pour moins cher**  
**Mieux adapté aux besoins**  
**Mieux vivre ensemble**

Dans l'un des plus beaux villages de France, vous bénéficierez d'un cadre de vie écologique et exceptionnel. Dans votre cité médiévale vous serez à 5 minutes de toutes commodités. En accord avec la municipalité, 3C HABITAT est l'opérateur chargé de mettre en place une résidence

dont le principal objectif est de favoriser le développement harmonieux entre les nouveaux résidents. Vous devenez propriétaire en participant à la définition de votre logement et êtes entourés d'une équipe de spécialistes de l'immobilier.



**Logement personnalisé**



Du T3 au T5  
en simple niveau ou avec étage

**Un exemple de configuration**

- 5 T3**
- 9 T4**  
4 en en plain-pied  
5 en rez-de-chaussée + étage
- 8 T5**  
en rez-de-chaussée + étage

**Un exemple de prix**

Maison de 73m<sup>2</sup> avec cuisine, séjour, salon, 2 chambres, salle de bain et garage de 25m<sup>2</sup> avec cellier sur terrain aménagé et clôturé de 535m<sup>2</sup>

**145 000 € TTC**

Terrain + maison avec notre partenaire financier (Hors frais de Notaire et autres taxes)



Images non contractuelles

## Festival de bandas à Condom

Cette année, pour la 40<sup>ème</sup> édition du festival de bandas à Condom, la majorité des bandas accumulant les plus beaux palmarès a répondu présente.

Parmi les 18 bandas engagées, on retrouvait notamment :

- les Sans-Soucis, 5 fois champions d'Europe et 6 fois champions de France (25 trophées remportés en 11 participations),
- la Banda de Bessines, 3 fois championne d'Europe et 8 fois championne de France (19 trophées remportés en 10 participations),
- les Verres Luisants, 1 fois champions d'Europe et 2 fois champions de France (10 trophées remportés en 4 participations),
- les Boleros Burgais, 3 fois vices champions d'Europe et champions de France 2011 (6 trophées remportés en 3 participations),
- Los Companeros, Lune d'or 2010 (3 trophées en 2 participations),
- In Vino Veritas, Lune d'or 2011.

Pour ce qui est des prix remis à l'occasion de cette édition particulière, ils ont été, pour la quasi-totalité, attribués à des bandas ayant déjà reçu un trophée européen ou ayant déjà décroché l'or par le passé, dans une des catégories du concours.



Cette année encore, les grands vainqueurs sont les Sans-Soucis, qui repartent avec cinq trophées : un sixième titre de champions d'Europe, un septième titre de champions de France, le gascon d'argent (2<sup>e</sup> prix catégorie traditionnel), le tambourin d'argent (1<sup>er</sup> prix catégorie animation) et la lune de bronze (3<sup>ème</sup> prix catégorie animation de nuit - trophée remporté par la Banda 'Suzanne' en 2009 et 2010).

Même si la Banda 'Suzanne' ne revient qu'avec un prix de participation cette année, elle n'a pas pour autant démerité et peut rester fière de sa prestation tout au long de ce week-end marathon (12 heures de musique). Nos véritables récompenses sont venues du public et des autres bandas qui, à plusieurs reprises, nous ont adressés leurs félicitations. Pour le public, nos chorégraphies, notre dynamisme, notre style et le "trombone suicide" ont particulièrement plu.

En ce qui concerne les bandas, le chef de musique des Sans-Soucis nous a fait savoir qu'il appréciait notre banda pour la bonne ambiance qui se dégage, la qualité musicale et notre style. Les Boléros Burgais ont, quant

à eux, été impressionnés par notre "trombone suicide" (ils veulent le faire aussi...). Pour ce qui est de Los Musaicos, une autre banda reconnue, ils n'hésitent plus à transmettre nos coordonnées dès qu'ils ont des demandes dans le nord-ouest ou qu'ils ne peuvent pas honorer une sortie.

La Banda 'Suzanne' commence donc à tisser des liens avec les autres bandas et à être reconnue au niveau national. Certains spectateurs, coutumiers de Condom, sont très heureux de nous retrouver à chaque fois que nous participons.

Spécificité cette année, 40 organisateurs de grandes manifestations en France étaient présents. Cela devrait donc avoir quelques répercussions sur nos demandes à venir. A ce jour, nous avons déjà 2/3 contacts sérieux pour de futures prestations suite au festival.



L'ensemble des musiciens ont été très fiers de porter les couleurs de la Banda 'Suzanne' et par la même occasion de l'Harmonie de Sainte-Suzanne, de la commune de Sainte-Suzanne et de la Mayenne. Notamment à l'occasion de nos différents passages sur les podiums pour lesquels nous en sommes ressortis très satisfaits.

Condom, c'est décidément une atmosphère particulière et une ambiance terrible qu'on ne retrouve nulle part ailleurs. Le niveau musical y est également très relevé. Nous avons pu le vérifier dimanche après-midi. En effet, nous avons terminé nos prestations assez tôt, ce qui nous a permis de profiter des dernières bandas, entre autre sur le podium musicalité. Quel plaisir pour les oreilles.

Cette année encore, nous nous sommes fait plaisir, avons partagé beaucoup de bons moments avec le public et les autres bandas et c'est bien là le principal !!!

L'année prochaine, la 41<sup>ème</sup> édition aura lieu les 10, 11 et 12 mai 2013.

Romain Barrier, Président de l'harmonie

PS1 : Pour rappel, le responsable de la banda est Romain Dugué et le chef musical, Mathieu Barrier.

**Vous pourrez retrouver les vidéos de la Banda 'Suzanne' sur Youtube ou sur <http://www.bandasuzanne.fr/>. ... et retrouvez-les en "live" à Sainte-Suzanne lors de la fête de la musique le vendredi 22 juin, et lors de la fête nationale le 13 juillet pro-**

AMBULANCES / V.S.L. / TAXIS / MINIBUS



LAMY

Z.A. DES COËVRONS - 53270 SAINTE SUZANNE

 **02.4301.4001**



## Cérémonie du souvenir de la libération de Sainte-Suzanne



Le samedi 9 juin, la 90th infantry Division américaine et l'association Mayenne World War WW2 organisent une cérémonie à Sainte-Suzanne en souvenir de la libération de Sainte-Suzanne par les Américains.

6 vétérans US, 2 Historiens américains, 2 vétérans de la 2<sup>ème</sup> DB, une équipe de télévision américaine, une trentaine de membres de WW2 et le Conseil Municipal de Sainte-Suzanne seront présents à cette cérémonie prévue à 11h30 au Monument aux Morts.

- Résumé de l'histoire de la libération de Sainte-Suzanne, par Gérard Morteveille,
- Allocutions,
- Dépôt d'une gerbe,
- Cérémonie de pliage officiel, par les Vétérans, du drapeau américain légué à la Commune de Sainte-Suzanne par les troupes américaines en août 1944. Le drapeau sera mis sous boîtier transparent puis conservé par le musée de l'Auditoire,
- Hymnes américain et français « la Marseille » par l'harmonie de Sainte-Suzanne,
- Vin d'honneur,
- 12h30 : Repas sous barnum place Ambroise de Loré, offert par la Commune aux vétérans,
- 14h30 : départ pour la Bazouge-Des-Alleux (inauguration d'une stèle commémorative).



**"PÉCHÉ DE GOURMANDISE"**  
LE BISTROT  
3bis place Hubert II de Beaumont  
53270 SAINTE-SUZANNE

**Convivialité autour d'un verre**  
Dégustation de produits du terroir

Restauration  
Tartinerie  
Salon de thé/Glacier

**RÉSERVATION : 06 25 45 66 39**

## Élections Présidentielles à Sainte-Suzanne: Résultats

	1er tour		2ème tour	
	Nombre	% Inscrits	Nombre	% Inscrits
Inscrits	755		755	
Abstentions	105	13,91	108	14,3
Votants	650	86,09	647	85,7
Blancs	11	1,69	51	7,88
Exprimés	639	98,31	596	92,12

### Résultats du 2ème tour

Candidats	Nombre	% exprimés
Nicolas Sarkozy	326	54,7
François Hollande	270	45,3

### Élections législatives

Premier tour	Dimanche 10 juin 2012
Deuxième tour	Dimanche 17 juin 2012

### Résultats du 1er tour

Candidats	Nombre de voix	% exprimés
Nicolas Sarkozy	205	32,08
François Hollande	156	24,41
Marine Le Pen	112	17,53
François Bayrou	88	13,77
Jean-Luc Mélenchon	51	7,98
Nicolas Dupont-Aignan	10	1,58
Philippe Poutou	9	1,56
Éva Joly	5	0,78
Nathalie Arthaud	3	0,47
Jacques Cheminade	0	0,00

### Inauguration de l'exposition « les Vikings »

Vendredi 27 avril, Jean Bellanger, président de l'association « les Amis de Sainte-Suzanne » a inauguré l'exposition « les Vikings » en présence du maire, Jean-Pierre Morteveille, des élus et d'Anthony Robert, responsable du musée de l'Auditoire.

Les invités ont ensuite été conviés à visiter les pièces dédiées à la révolution française et à Fouquet de la Varenne qui ont été restaurées pendant l'hiver.

Jean-Pierre Morteveille en a profité pour rappeler que le musée a changé de statuts depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier. Il est désormais propriété de la Commune et un dossier est en cours d'élaboration pour qu'il soit classé Musée de France.



L'exposition « les Vikings » est visible jusqu'au 30 septembre.

Le musée de l'auditoire est ouvert en juin les samedis, dimanches et jours fériés de 14h30 à 18h30.

En juillet et août, il sera ouvert tous les jours de 14h30 à 18h30.

Informations au 02 43 01 42 65 ou [www.museeauditoire.jimdo.com](http://www.museeauditoire.jimdo.com)

### Concours de pêche du Haut-Anjou

L'association de pêche « La Truite Suzannaise » organise tous les ans un concours de pêche comptant pour le challenge du Haut-Anjou. Mardi 8 mai, sous la pluie et le vent, une quarantaine de pêcheurs se sont retrouvés au bord de l'étang des Chauvinières pour taquiner le poisson.

**Vincent Morineau**, de Craon, avec un total de 1 745 points a remporté la première manche qui s'est déroulée de 9h à 11h.

**Jean-Michel Poupin**, de la Membrolle-sur-Longuenée (Maine et Loire) arrive en seconde position avec un total de 1 423 points.

**Bernard Hiron**, de Pouancé (Maine-et-Loire) prend la troisième place avec un total de 1 165 points.

La seconde manche a été remportée par **Georges Outin** d'Aron avec 1409 points. **Marcel Gaigner**, de Villiers-Charlemagne est second avec 976 points et **Jean-Yves Tarabeux** de Vitré (Ille-et-Vilaine) est troisième avec 869 points.

Pour conclure cette journée, **Alain Fouqueray**, président de la « truite suzannaise » a remis un magnifique challenge à **Bernard Mercier**, le meilleur pêcheur des deux manches.

### Commémoration de l'armistice

Mardi 8 mai, les Suzannais étaient peu nombreux à venir célébrer l'armistice du 8 mai 1945 : le vent, la pluie n'incitaient pas à se rendre au monument aux morts.

**Jean-Pierre Morteveille**, Maire, a présidé la cérémonie en présence des anciens combattants, d'une délégation de la gendarmerie et du corps des sapeurs pompiers de Sainte-Suzanne sous les ordres du lieutenant **Christophe Blu**.

Après avoir rendu un hommage aux Suzannais civils et militaires qui ont fait le sacrifice de leur vie au service de la patrie, Jean-Pierre Morteveille a lu un message de Marc Laffineur, Secrétaire d'État aux anciens Combattants. La sonnerie aux morts, la *Marseillaise*, l'hymne européen, la minute de silence, le dépôt de gerbe au monument aux morts par une enfant de la commune et un ancien combattant ont été les points forts de la cérémonie.

Un regret perceptible chez la majorité des participants à cette cérémonie : l'absence d'une délégation de militaires du 42<sup>ème</sup> RT.

À l'issue de la cérémonie, **Jean-Pierre Morteveille** a invité tous les participants à partager le verre de l'amitié dans la salle du Conseil Municipal.

**ROUSSEAU AUTOMOBILES SARL**  
RÉPARATEUR AGRÉÉ PEUGEOT

Véhicules Neufs • Occasions toutes marques • Stock permanent  
Location sans chauffeur

21 des Nochetières • Route de Mayenne  
53600 ÉVIRON  
tél. 02 43 01 36 74 • Fax. 02 43 37 28 32

Hôtel **Beauséjour**  
Bar-Restaurant  
Stéphane HUCHET  
4-6 rue de la Libération  
53270 Sainte-Suzanne  
Tel.: 02 43 01 40 31  
Fax: 02 43 01 46 21

**L'ENTREPÔT 53**  
SARL AEG RCS LAVAL 529 871 725  
3, place des charrières  
53270 SAINTÉ-SUZANNE

OUVERT LES SAMEDIS ET DIMANCHES

Vente sur palettes  
arrivage permanent de lots  
Destockage, fin de série ...

Tél : 02.43.01.46.20

## Musiques pour tous

Le dimanche 10 juin à 16 heures, « Musiques pour Tous » présente un concert qui aura lieu à la salle socioculturelle Maxime Létard.  
Pour cette prestation, le prix des places est de 10€ adultes, 7€ adhérents, 5€ enfants et étudiants.

**Renseignements et vente de billets Office de tourisme de Sainte-Suzanne : 02 43 01 43 60 et d'Évron 02 43 01 63 95.**

**Billets en vente sur place.**

### **Duo Arrin :**

Un Canevas de Compositions Originales : Classique, traditionnels européens, 'Gipsy' jazz'.

Composé d'**Andréa Ingham** à la flûte traversière, chant et **Richard Heaney** compositeur, guitariste, chant.

L'aventure de leur partenariat débute en 1986 au Conservatoire de Leeds en Angleterre.

Avec une rare constance, ils ont su séduire un large auditoire : France, Grande-Bretagne, Irlande, Pays-Bas, le duo gagne une réputation internationale. En France, avec le renouveau de la World Music, ils se sont produits au festival des Musiques Rares de Clermont-Ferrand, au Festival International de Musique du Touquet, au Festival Celtique de Chambéry, au Festival de Saint-Dié.



Après 17 ans d'existence, plus de 500 concerts et 7 CD, **Arrin** est une alchimie acoustique où flûte traversière, guitare et deux voix magiques croisent leurs chemins, liées par un fort désir d'exploration musicale. En résulte un canevas de compositions originales, dont émanent des effluves de courants musicaux aussi inattendus que variés : classique, traditionnels européens, blues, Gipsy jazz, autant d'influences revendiquées et transcendées à la fois.

## Sont ouverts tout le mois

**CIAP / Château/Donjon/Bergerie** – Horaires et périodes d'ouverture :

En juillet et août : Ouvert tous les jours de 10h à 19h

Les week-ends et jours fériés de juin : de 10h à 13h et de 14h à 19h

Gratuit le premier dimanche du mois.

### **Musée de l'Auditoire**

En juillet et août : ouvert tous les jours de 14h30 à 18h30

Ouvert de 14h30 à 18h30 les week-ends de juin.

Promenade des moulins : RV à 14h45 devant le Musée de l'auditoire le 1<sup>er</sup> dimanche de chaque mois.

### **Musée du jouet**

A partir du 15 juin, ouvert tous les jours (sauf lundi) de 10h à 12h et de 14h30 à 18h30.

Demi-tarif le premier dimanche du mois

### **La Ferté Clairbois – Domaine du Chevalier** (Association Spectacle & Chevalerie)

Reprise du spectacle « **Mystère de la Recouvrance** » dans la cour de la forteresse les 06/07/20/21 juillet et les 10/11/17/18/24/25 août 2012 à partir de 21h30.

Les volontaires intéressés par de petits rôles ou de la figuration sont priés de se faire connaître au 02 43 01 42 15 ou

[gillesraab@ferteclairbois.com](mailto:gillesraab@ferteclairbois.com)

Répétitions du 02 au 06 juillet 2012.

Tous les dimanches à partir de 12h30 : restauration médiévale (sur réservation)

Toute l'année sur réservation.

Renseignements :

Centre Médiéval et Culturel du Maine, La Ferté Clairbois – DoMaine du chevalier, 53270 Sainte-Suzanne

Tél : 02 43 01 42 15

Fax : 02 43 01 45 31

E-mail : [gillesraab@ferteclairbois.com](mailto:gillesraab@ferteclairbois.com)

Site internet : <http://www.ferteclairbois.com>

### **Pêché de Gourmandise – le Bistrot : Soirées à thème**

#### **Vendredi 15 juin : soirée TAPAS et KARAOKÉ**

Ouvert à tous sans réservation

À partir de 18h30

#### **Vendredi 29 juin : Dîner « Le Moyen Âge »**

Avec spectacle animé (reconstitution médiévale) par 2 comédiens AnimHisto Laurent et Nika

À partir de 19h

16,90€ par personne

Exclusivement sur réservation au 06 25 45 66 39 ou par mail : [peche-de-gourmandise@orange.fr](mailto:peche-de-gourmandise@orange.fr)

(Soirées susceptibles d'être annulées par manque de réservations suffisantes)

Auto, habitation, santé  
Épargne long terme  
Assurances professionnelles

AVIVA

afér

Carol-Marie GOUTELLE N°ORIAS 07009383  
Agent général  
7, place de la Basilique - 53600 EVRON  
02 43 01 92 87  
goutelle-carol-marie@aviva-assurances.com

## Mercredi 6 juin

13h15 : parking de la Croix Couverte – randonnée pédestre à Lassay-les-Châteaux (11km) – *FTSuzannais*

## Samedi 9 juin

11h30 : Place Ambroise de Loré – **commémoration de la libération de Sainte-Suzanne par les Américains** en août 1944 en présence de vétérans de la 90th infantry US de la 2<sup>ème</sup> DB et véhicules militaires anciens avec présence d'une équipe de la télévision américaine. – *Commune, Médiéville53, WW2*

## Dimanche 10 juin (1<sup>er</sup> tour des élections législatives)

10h30 : église – Jumelage Sulzheim-Sainte-Suzanne (chorale hommes de Sulzheim) – *Comité de jumelage Erve et Charnie/sulzheim*

11h45 : place Ambroise de Loré – cérémonie de **réception du jumelage** par la municipalité, en présence de Mme Gudrun Kayser, Maire de Sulzheim

15h : La Ferté Clairbois – spectacle médiéval : « *Corbenoir ou le châtiment du loup* »- *Spectacle & Chevalerie*

16h : salle Maxime Létard – concert « duo anglais flûte guitare et chant » *Musiques pour tous*

16h : CIAP – Les visites contradictoires : « *les états du château de Sainte-Suzanne* – CIAP

18h : salle des fêtes Fernand-Bourdin – soirée électorale élections législatives 1<sup>er</sup> tour - *commune*

## Samedi 16 juin

De 14h à 18h : CIAP – Stage d'initiation à la taille de pierre (sur inscription) - *CIAP*

## Dimanche 17 juin (2<sup>ème</sup> tour des élections législatives)

De 14h à 18h : CIAP – Stage d'initiation à la taille de pierre (sur inscription) – *CIAP*

15h : La Ferté Clairbois – spectacle médiéval « *Princesses et Chevaliers* » - *Spectacle & Chevalerie*

18h : salle des fêtes Fernand-Bourdin – soirée électorale élections législatives 2<sup>ème</sup> tour - *Commune*

## Mercredi 20 juin

13h30 : parking de la Croix Couverte – randonnée pédestre à Laval « *le Bois Gamat* » (11km) – *FTSuzannais*

## Vendredi 22 juin

**De 20h à 01h : Cité - fête de la musique – Médiéville53 : programme détaillé en page 6**

## Samedi 23 juin

18h : la Rivière – Les samedis de caractère – Parcours découverte créatif « *Dans les bottes de Don Quichotte avec Sophie Kluzek* » - *Petites Cités de Caractère de la Mayenne*

19h30 : La Ferté Clairbois (salle des Lions) – Repas à thème : « *Les Antilles* » - *Spectacle & Chevalerie*

## Dimanche 24 juin

Toute la journée : école Sainte-Marie – kermesse de l'école privée Ste-Marie – *APE école Ste-Marie*

15h : La Ferté Clairbois – spectacle médiéval « *Corbenoir ou le châtiment du loup* » - *Spectacle & Chevalerie*

15h, 15h30, 16h et 16h30 : « *les instantanés du CIAP* » - l'industrie (les fours à chaux, la toile de lin, les forges, les moulins) - *CIAP*

## Samedi 30 juin

De 20h à 0h : château – Animations « *La nuit du CIAP* » - *CIAP* -

12h : Fête des voisins de la Boulière

## Dimanche 1<sup>er</sup> juillet

De 8h à 18h : Cité – Marché des brocanteurs – *Christophe Lhuilier*

14h45 : musée de l'auditoire - Promenade des moulins – (promenade commentée) - *les « amis de Ste-Suzanne »*

15h : La Ferté Clairbois – spectacle médiéval : « *La mort des rois* »- *Spectacle & Chevalerie*

**15h30 : "Jonglatexte", spectacle gratuit offert par La Rivière gourmande'au Gohard (chemin des moulins près du lavoir) dans le cadre de la fête des voisins à la Rivière**

## Mardi 3 juillet

15h : La Ferté Clairbois – spectacle médiéval : « *Princesses et Chevaliers* »- *Spectacle & Chevalerie*

## Mercredi 4 juillet

13h30 : parking de la Croix Couverte – randonnée pédestre Saint-Denis du Maine (10km) – *FTSuzannais*

15h : La Ferté Clairbois – spectacle médiéval : « *Corbenoir ou le Châtiment du loup* »- *Spectacle & Chevalerie*

## Jedi 5 juillet

15h : La Ferté Clairbois – spectacle médiéval : « *Sire Gilbert et son varlet Hoël* »- *Spectacle & Chevalerie*

15h, 16h, 17h et 18h : CIAP - « *Les instantanés du CIAP* » - Visite flash (15min) - *CIAP*

## Vendredi 6 juillet

Toute la journée : Poterne, Tertre Ganne – Raid Cycliste « *4<sup>ème</sup> raid VTT* » - *AL VTT Saint-Georges sur Erve*

10h : CIAP – Ouverture de l'exposition « *10 ans d'archéologie au château* » - *CIAP*

15h : La Ferté Clairbois – spectacle médiéval : « *La vie du Chevalier* »- *Spectacle & Chevalerie*

22h : château – Spectacle « *Le mystère de la recouvrance de Sainte-Suzanne* » *Spectacle & Chevalerie*

## Samedi 7 juillet

De 8h à 13h : pré du comice – Comice agricole du canton de Sainte-Suzanne – *Comice agricole*

16h : château – Visite commentée de la forteresse – *CIAP*

18h : La Ferté Clairbois – spectacle médiéval : « *la comédie du donjon* »- *Spectacle & Chevalerie*

22h : château – Spectacle « *Le mystère de la recouvrance de Sainte-Suzanne* » *Spectacle & Chevalerie*

## Dimanche 8 juillet

15h : La Ferté Clairbois – spectacle médiéval : « *La mort des rois* »- *Spectacle & Chevalerie*

16h : CIAP – Jeu de piste animé (à partir de 6 ans) – « *Agrémor et la pierre magique* » - *CIAP*

